

Section CGT Compiègne

Bulletin d'information N°2~Janvier 2015

L'assemblée générale de la section a eu lieu le 5 janvier. La nouvelle composition de la section est la suivante :

Secrétaire de Section : *Nathalie Perrot*

Secrétaire Adjointe : *Martine Gorin*

Trésorier : *Christophe Klus*

Trésorier adjoint : *Eric Brenière*

Membres du bureau : *Brigitte Rocquencourt, Romuald Duchesne, Franck Collard, Gerald Panetier, Frédéric Douwes*

L'ensemble du bureau et des adhérents vous souhaitent une merveilleuse année 2015. Que vos projets tant professionnels que personnels soient couronnés de succès et vous donnent la joie de vivre !



La section CGT a adopté un nouveau logo. Nous le souhaitons plein de sens et avec une véritable identité.

C'est la raison pour laquelle nous avons opté pour qu'y apparaisse la façade du palais ainsi qu'un rappel à la « jamais contente »

Harcèlement moral. Comme dans la vie nos actions impactent aussi au travail. Le fait que nous soyons humains c'est malheureusement notre plus grande faiblesse. Il est difficile de rester totalement neutre. Cela vaut pour chacun de nous. Et parfois les actions pour lesquelles nous choisissons d'opter, en minorant ce que les autres peuvent ressentir, peuvent détruire peu à peu une personne. La richesse de ce monde c'est la pluralité et l'unicité des êtres qui la composent. Ce qui s'apparente à du harcèlement arrive bien plus rapidement qu'on ne le pense. Autrefois cet aspect n'était pas pris en compte. Aujourd'hui la loi permet de reconnaître et définit ce qu'est le harcèlement moral. La section tient à votre disposition les textes de loi et entre autres choses la circulaire du 4 mars 2014 (http://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/textes_de_reference/20140304-lutte-contre-le-harcelement-dans-la-fonction-publique.pdf). Nous devons toutes et tous être vigilants face à quelque chose d'aussi insidieux. Et au-delà de finir dans une société de non droit c'est aussi à la dignité de l'homme qu'il faut veiller.





« Savoir où est le juste et passer outre est de la pire lâcheté »

Confucius

Telles les perces neige qui sont les premières fleurs en hiver à pointer le bout de leur nez dans les jardins, les convocations pour l'entretien d'évaluation vont, en ce mois de janvier, fleurir vos bannettes. Evènement important de votre vie professionnelle, qui conditionne votre évolution de carrière. **Cet espace de temps vous appartient pleinement ! Ne laissez pas l'évaluateur vous en déposséder...** Voici, bien modestement, quelques petits conseils pour faire face sereinement et avec confiance à ce moment toujours un peu stressant, il faut bien l'avouer. On peut découper l'évaluation professionnelle en deux temps :

1) l'entretien :

Munissez vous de votre compte rendu d'évaluation de l'an dernier

Prenez un maximum de notes de ce qui sera dit pendant cet entretien, pour vous permettre de vérifier ensuite qu'il est en adéquation avec le compte rendu.

Faites le point avec l'évaluateur sur la description du poste et les missions confiées et n'hésitez pas à demander des précisions.

Pour l'évaluation de la réussite des objectifs de l'année passée, préparez une liste de tout ce que vous avez fait qui permet d'établir qu'il a été réalisé (le mieux serait d'ailleurs de tout noter au fur et à mesure au cours de l'année pour éviter les oublis) et de vérifier si tous les moyens de réussite prévus ont bien été mis en œuvre. Demandez à l'évaluateur d'être précis dans ses remarques et de vous donner des faits concrets et pas des ressentis qui pourraient être subjectifs.

En ce qui concerne les critères d'appréciation, la baisse d'une appréciation doit être motivée, là encore, par des faits précis et n'hésitez pas à faire valoir la réalisation des objectifs. En ce qui concerne les objectifs de l'année à venir il faut qu'ils soient en rapport avec l'objectif général de

l'établissement et qu'ils correspondent à votre fiche de poste. Prenez le temps de voir dans le détail avec l'évaluateur ce qu'il attend de vous concrètement. Demandez précisément quels moyens seront mis en œuvre pour que vous puissiez atteindre ces objectifs.

N'oubliez pas d'informer l'évaluateur de vos souhaits d'évolution professionnelle afin qu'il puisse les inscrire sur votre compte rendu d'évaluation.

L'entretien de formation doit vous permettre de déterminer les formations dont vous auriez besoin pour atteindre les objectifs fixés ou que vous souhaiteriez suivre pour vous aider dans votre évolution professionnelle. Pensez à vous renseigner, avant l'entretien, sur les différentes formations possibles, afin de pouvoir en faire la demande à l'évaluateur et qu'ils soient notés sur le compte rendu.

A la fin de l'entretien, prenez du temps pour compléter vos notes tant que votre mémoire est encore vive.

2) le compte rendu :

lorsque l'évaluateur vous remet le compte rendu d'évaluation, vous avez un délai avant de le lui rendre signé. Mettez ce délai à profit pour vérifier en détail qu'il reflète parfaitement l'entretien reprenez en point par point le déroulé ; utilisez pour cela toutes les notes que vous avez prises.

Si vous n'êtes pas d'accord avec certains aspects de votre compte rendu d'évaluation, quels que soient les points concernés, vous avez la possibilité de demander une rectification, par écrit, à votre direction. En cas de refus de la direction d'apporter une solution à ce litige, vous pouvez faire une demande de recours auprès de la CAP compétente. Vos représentants syndicaux sont là, si vous le désirez, pour préparer avec vous ce moment important pour votre vie professionnelle et vous épauler dans les suites que vous voudriez éventuellement à donner.

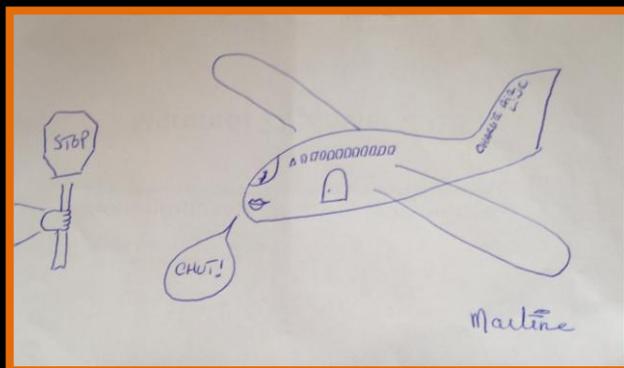
Brigitte

Lors de la présentation de ses vœux à l'ensemble des personnels, Monsieur Starcky a débuté son discours par la série dramatique des attentats qui ont touché la France en ce mois de janvier 2015.

Il a mis l'accent sur le droit à la liberté d'expression que chacun devait défendre et revendiquer.

Monsieur le Président de la République, François Hollande, décréta une minute de silence le jeudi 8 janvier à 12H00.

A la réunion de service de l'accueil et la surveillance de ce même jeudi des agents ont demandé à l'ISC de service l'autorisation de fermer les espaces dix minutes plus tôt afin de se réunir avec l'ensemble de nos collègues dans la cour d'honneur en demandant au public présent à ce moment là de se joindre à nous pour le recueil. Réponse de l'ISC : « Il faut que je fasse valider cette demande par ma hiérarchie ».



Dans la matinée les agents se sont vus refuser cette requête par la Direction en nous obligeant à faire la minute de silence en salle. Il n'y a eu en tout et pour tout que 3 visiteurs qui ont quitté les espaces à 11H15.

La CGT s'est vue dans l'obligation de demander l'intervention du MCC afin que l'on puisse s'unifier à cette minute de silence. Quelques agents se sont vus demander de reprendre leur poste à 13H20 pour rattraper les dix minutes prises pour se rendre à ce recueillement.

Nous, la CGT, prenons cela pour du mépris de la part de notre Direction. Par la diffusion de ce bulletin nous revendiquons notre droit à la liberté d'expression comme nous y a engagé Monsieur Starcky lors de ses vœux.

Martine



L'article de Martine me fait forcément réagir...en tant qu'humain avant tout mais aussi en tant que représentante syndicale. Ce qui est vraiment dommage c'est que dans un contexte aussi délétère on ne parvienne pas à aller au-delà des à priori...au-delà de cette image vieillotte du « gardien » qui va profiter d'un événement tragique pour tenter de grappiller quelques minutes sur le compte de l'administration...Ne peut-on pas être fonctionnaire et cependant citoyen et humain, marqué par ces événements tragiques et désireux d'être dans la communion des autres français ? C'est à chacun de nous de progresser et de faire un pas vers l'autre si l'on veut que ces barrières entre nous tombent enfin ! Ce n'était pas un événement lambda...c'était bien plus que ça... **Nathalie**



La Blague de Christophe !

Notre camarade Christophe aime l'absurde...

Savez-vous pourquoi le lapin bleu est bleu ?

Réponse : parce qu'on l'a peint !

La légende du Colibri

Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés, atterrés, observaient impuissants le désastre. Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu. Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : « Colibri ! Tu n'es pas fou ? Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu ! »

Et le colibri lui répondit : « Je le sais, mais je fais ma part. »

Le bulletin de janvier est déjà fini ! Pas de panique ! Nous revenons très vite avec de nouveaux sujets et de nouvelles pages détente. En attendant l'ensemble de la section CGT vous embrasse fraternellement ! A très vite

La CGT encourage le développement durable.

C'est pourquoi la section souhaite communiquer de plus en plus via les réseaux modernes et impacter le moins possible sur l'environnement. Si vous êtes adhérents ou sympathisant du syndicat et que vous souhaitez recevoir le bulletin sur votre boîte mail n'hésitez pas à communiquer votre adresse à l'un des membres de la section.

Nous avons également créé un groupe Facebook pour celles et ceux qui voudraient nous y retrouver et se tenir au courant de l'actualité du syndicat. Il faudra en demander l'adresse à Nathalie.

Vous pouvez lui écrire à :

nathalie.perrot@culture.gouv.fr

ou thalie.perrot@sfr.fr